



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

02 / 04 / 2025

CLASSIFICATION REMUNERATIONS

ACCORD DE METHODE

Dans le cadre des négociations à venir sur la classification et les rémunérations, un accord de méthode a été négocié et proposé à la signature. **Cet accord, la CFDT-CCI refuse de le signer. On vous dit pourquoi.**

Un manque de moyens et d'ambition

Réviser la classification et refondre la politique de rémunérations suppose des moyens. Non seulement dans la mise en application, mais d'ores et déjà dans la négociation. Sur ce sujet technique et sensible, il nous semble important d'être accompagné par un conseil externe spécialisé. CCI France se fait accompagner de son côté, mais refuse de nous donner des moyens supplémentaires pour qu'on puisse se financer un expert. Et celui qu'ils ont sollicité, clairement libéral, avance déjà des propositions alors même que nous ne pouvons obtenir un état des lieux clair et complet de leur part. Verrouillé d'avance, l'équilibre des négociations est tronqué.

On parle de révision de classification... La nôtre est obsolète, rattrapée par les augmentations successives du SMIC, mais on ne sent pas d'ambition de la part de la délégation employeur pour cette révision. Ce pourrait être l'occasion de démarrer à la suite le grand chantier de la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels), qui manque cruellement à notre réseau.



[cfdt.cci](https://www.facebook.com/cfdt.cci)



[cfdt.cci](https://twitter.com/cfdt.cci)



[cfdt.cci](https://www.linkedin.com/company/cfdt-cci)

Un calendrier improbable

CCI France est pressée... On nous propose un calendrier de négociation resserré, avec un objectif de terminer les négociations d'ici fin d'année. Hautement improbable ! Même les professionnels le disent, pour ce type d'accord, il faut au moins dix-huit mois.

D'ailleurs, au moment où nous écrivons ces lignes, les deux prochaines dates de négociation semblent déjà être remises en cause.

Face à l'enjeu structurant et à l'attente forte de l'ensemble des collaborateurs sur ces sujets, la **CFDT-CCI** refuse de signer l'accord de méthode, faute d'ambition suffisante, ce qui ne laisse rien présager de bon pour la suite.

Ne vous y trompez pas, ce refus de signature de l'accord de méthode ne remet pas en cause notre engagement et volonté d'avancer sur la négociation nécessaire de la classification et des rémunérations. Il est pour nous important de poser dès le départ un cadre clair, équitable et serein, dans lequel nous voulons travailler.



[cfdt-cci.com](https://www.cfdt-cci.com)

Rejoignez la **CFDT-CCI** !

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Cfdt: